

**Vingtième session**

La Haye, 6-11 décembre 2021

**Rapport du Mécanisme d'examen, soumis aux termes du
paragraphe 9 de la résolution ICC-ASP/19/Res.7****I. Introduction**

1. Le présent Rapport du Mécanisme d'examen (ci-après « le Mécanisme ») est soumis conformément au paragraphe 9 de la résolution ICC-ASP/19/Res.7 et dans le prolongement du rapport du Mécanisme sur les avancées globales de ses travaux (*Report of the Review Mechanism on the overall progress of its work*¹), également soumis aux termes de cette résolution, dont le paragraphe 9 précise ce qui suit :

« 9. *Prie* le Mécanisme d'examen, en étroite coordination avec les points de contact de la Cour et les Mandats de l'Assemblée concernés, de régulièrement tenir informés tous les États Parties, par l'intermédiaire des groupes de travail du Bureau, du processus d'examen, y compris des éventuels obstacles rencontrés, d'informer par écrit l'Assemblée des avancées de ses travaux, idéalement avant le 30 juin 2021, et de présenter un rapport relatif au processus d'examen, à l'Assemblée, bien en amont de sa vingtième session. Ce rapport portera en particulier sur :

a) les progrès accomplis en matière d'évaluation et les éventuelles mesures supplémentaires à prendre au sujet des recommandations du Groupe d'experts indépendants et pour la mise en œuvre du processus d'examen ;

b) les progrès des travaux relatifs aux Mandats de l'Assemblée traitant des points soulevés aux paragraphes 18 et 19 de la résolution ICC-ASP/18/Res.7 ;

c) les éventuels autres progrès accomplis dans le processus d'examen. »

II. Mandat du Mécanisme d'examen

2. Le mandat du Mécanisme est énoncé dans la résolution et assorti de dates-butoirs pour l'accomplissement de chaque étape².

a) ***Proposition de classement des recommandations des experts indépendants et des questions restant à examiner***

3. Le Mécanisme a soumis au Bureau et aux États Parties le classement des recommandations et des questions restant à examiner le 30 avril 2021 (« Categorization of

¹ https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP20/RM.Overall-progress.30Jun21.1950-ENG.pdf (pas de traduction en français).

² ICC-ASP/19/Res.7, paragraphes 4 a), 4 b), et 9.

recommendations and remaining issues »), conformément à la date butoir fixée à l'alinéa a) du paragraphe 4 de la résolution ICC-ASP/19/Res.7³.

4. Le Bureau a examiné et adopté le classement des recommandations et des questions restant à examiner le 31 mai 2021 (« Categorization of recommendations and remaining issues »)⁴. À ce stade des travaux du Mécanisme, la participation des États Parties aux débats sur les recommandations, nonobstant leur attribution, constitue un élément important des travaux à venir portant sur l'examen de la Cour, et plusieurs États Parties ont cherché à obtenir l'assurance qu'ils auraient l'occasion de participer à ces discussions. Le Mécanisme a souligné que le « classement » servira de guide tout au long du processus d'examen, à la fois pour l'évaluation, et pour la mise en œuvre le cas échéant.

b) Proposition de plan d'action complet aux fins de l'évaluation des recommandations du Groupe d'experts indépendants, comprenant les conditions d'éventuelles mesures supplémentaires

5. Le Mécanisme a soumis au Bureau, le 30 juin 2021 ; une proposition de Plan d'action global pour l'évaluation des recommandations du Groupe d'experts indépendants, y compris les conditions pour d'éventuelles mesures supplémentaires⁵, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution. Le Bureau a adopté cette proposition le 28 juillet 2021⁶.

6. Comme pour le Classement, le Mécanisme d'examen considère que le Plan d'action est la feuille de route pour l'évaluation de toutes les recommandations tout au long du processus d'examen.

7. Le Mécanisme est bien conscient que toutes les recommandations qui auraient dû être évaluées en 2021 aux termes du Plan d'action global ne l'ont pas été dans les facilitations. Des débats ont parfois eu lieu mais il aurait fallu davantage de temps et/ou d'informations pour les conclure. Dans d'autres cas, les débats sur l'évaluation ont été repoussés car les personnes responsables aux termes du classement n'étaient pas encore en mesure de donner leur évaluation définitive. Au vu du calendrier ambitieux précisé ci-dessus, le Mécanisme reconnaît la nécessité d'une certaine souplesse en matière d'échéances. Le Mécanisme espère toutefois que de manière générale, nous pourrons poursuivre une démarche ambitieuse et garder le rythme pour le processus d'examen. À quelques exceptions près, nous espérons que l'évaluation – à différencier de la mise en œuvre – pourra être menée à bien comme planifié.

c) Mécanisme d'examen en tant que plateforme de discussion

8. Dans son rapport du Mécanisme d'examen en tant que plateforme de discussion pour les recommandations du Groupe d'experts indépendants (*Report of the Review Mechanism as the platform for discussion of IER recommendations*), en date du 1^{er} novembre 2021, le Mécanisme a rappelé que, pour attribuer les recommandations du Groupe d'experts indépendants dans le cadre du Plan global, il avait choisi de travailler par l'intermédiaire de structures existantes de l'Assemblée.

9. Le Mécanisme, qui a tenu six réunions au titre de plateforme de discussion les 11 et 13 septembre, et les 11, 22, 27 et 28 octobre 2021, a invité la Cour et les acteurs auxquels il avait attribué des recommandations dans le Plan global à communiquer aux États et aux autres parties prenantes le statut de leur évaluation pour ces recommandations. Certains acteurs l'ont aussi fait pour le statut de la mise en œuvre des recommandations, en plus du statut de l'évaluation. Les réunions ont évalué les recommandations dont l'échéance était fixée au second semestre 2021, dans l'ordre suivant : R48 sur l'élection des deux procureurs adjoints ; R14 sur la reconstruction de la confiance interne et modification de la culture de travail de la Cour ; R87, R129 et R130 sur la stratégie pour lutter contre l'intimidation, le harcèlement et le harcèlement sexuel, tolérance zéro ; R15 sur l'égalité des sexes ; R16 à R20 et R88 sur les ressources humaines ; R354 à 360 sur le Secrétariat du Fonds au profit des victimes et R350 sur le registre des experts en réparations ; R169 sur les mesures politiques prises de l'extérieur contre la Cour ; R361 et 362 sur les relations entre l'AEP et la Cour ; R163 sur la stratégie de communication ; R181 à 188 sur le code d'éthique judiciaire ; R185

³ https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP20/Categorization%20of%20the%20IER%20Recommendations-final.29Apr21.1945.pdf

⁴ https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP20/Bureau%20decision-Categorization.31May21.2400.docx.pdf

⁵ https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP20/RM-Comprehensive%20Action%20Plan-FRA.pdf

⁶ https://asp.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP20/ICC-ASP20-BD-CPA-ENG.pdf

à 188 sur la collégialité judiciaire. Finalement, le Mécanisme a tenu des débats préliminaires sur les recommandations R1 à R13 sur la gouvernance unifiée. Toutes les informations sur ces discussions figurent dans le rapport en date du 1^{er} novembre 2021.

10. Le Mécanisme prend note des rapports des facilitations sur les questions qui leur avaient été attribuées pour qu'elles servent de plateforme de discussion, ainsi que des statuts de l'évaluation des recommandations par les acteurs auxquels elles avaient été attribuées dans le Plan global (voir Annexe I).

i) Progrès accomplis en matière d'évaluation et éventuelles mesures supplémentaires à prendre au sujet des recommandations du Groupe d'experts indépendants et pour la mise en œuvre du processus d'examen⁷

11. Le Mécanisme a attentivement examiné les rapports des facilitations énumérés à l'Annexe I, ainsi que les débats ayant eu lieu lors des six réunions du Mécanisme qu'elle a tenus au titre de plateforme de discussion. À cet égard, le Mécanisme soumet par la présente, à l'Annexe II, une matrice intitulée « Progrès accomplis en matière d'évaluation au sujet des recommandations du Groupe d'experts indépendants ». La Matrice fournit une vue d'ensemble des progrès accomplis en matière d'évaluation au sujet des recommandations des experts indépendants, et des éventuelles actions à exécuter au sujet desdites recommandations, dont l'échéance avait été fixée au second semestre de 2021 dans le Plan d'action global, ainsi que pour celles devant faire l'objet de débats à lancer dès 2021.

12. Le Mécanisme prend note que les mandataires ont débattu des recommandations pour lesquelles ils avaient été désignés comme plateforme, et que le cas échéant, la Cour avait informé les facilitations respectives des évaluations des recommandations qu'elle avait effectuées, indiquant à cet égard les recommandations qu'elle avait évaluées positivement, les recommandations évaluées négativement, et celles dont l'évaluation était toujours en cours.

13. Sous l'angle du Mécanisme, la Matrice permet aux États Parties et à toutes les parties prenantes de survoler le statut du processus d'examen. Pour avoir une vision d'ensemble, il convient de lire la Matrice conjointement avec le Plan d'action global. Document purement factuel, la Matrice se fonde sur les rapports des différentes facilitations et du Mécanisme. Ce dernier voit la Matrice comme un document en évolution qui incorporera les progrès qui seraient accomplis en matière d'évaluation, ainsi que les actions liées aux recommandations évaluées positivement. Le Mécanisme propose de communiquer sur le premier semestre de 2022 une version mise à jour de la Matrice, puis une version ultérieure avant la vingt-et-unième session de l'Assemblée.

ii) Progrès des travaux relatifs aux Mandats de l'Assemblée traitant des points soulevés aux paragraphes 18 et 19 de la résolution ICC-ASP/18/Res.7⁸

14. S'agissant des sujets mentionnés aux paragraphes 18 et 19 de la résolution ICC-ASP/18/Res.7⁹, le Mécanisme note que les mandataires de l'Assemblée ont fait rapport au Bureau sur les résultats de leurs travaux sur 2021, en prenant en compte les recommandations respectives du Groupe des experts indépendants. Les paragraphes 18 et 19 précisent ce qui suit :

« 18. *Demande* au Bureau de traiter en priorité les questions suivantes en 2020 dans le cadre de ses groupes de travail et facilitations, d'une manière parfaitement inclusive, conformément à leurs mandats, en commençant les consultations au début de l'année pour rendre compte de l'avancement à l'Assemblée lors de sa prochain session ordinaire :

- a) renforcement de la coopération,
- b) non-coopération,
- c) complémentarité et relation entre les juridictions nationales et la Cour,
- e) représentation géographique équitable et représentation équitable des hommes et des femmes ;

⁷ Ibid., paragraphe 9 -a).

⁸ Ibid., paragraphe 9-b).

⁹ Examen de la Cour pénale internationale et du système du Statut de Rome.

19. *Demande aussi* au Bureau dans le cadre de ses groupes de travail et facilitations, d'examiner le reste des questions à traiter afin de déterminer les mesures concrètes à prendre et d'en rendre compte à la Présidence de l'Assemblée à l'occasion des préparatifs de la dix-neuvième session.¹⁰ »

15. Le Mécanisme note que les mandataires de l'Assemblée ont fait rapport sur le statut de l'évaluation de la Cour pour les recommandations, ainsi que sur les étapes à suivre en vue de leur mise en œuvre. Le Mécanisme recommande que les mandataires pour les questions mentionnées aux paragraphes 18 et 19 de la résolution ICC-ASP/18/Res.7 poursuivent leurs travaux sur les recommandations pour lesquelles ils ont été désignés comme plateforme de discussion dans le Plan d'action global, et qu'ils fassent rapport à la vingt-et-unième session de l'Assemblée¹¹.

iii) Autres progrès accomplis dans le processus d'examen

16. Le Mécanisme s'est systématiquement efforcé d'observer les principes de transparence et d'inclusion tout au long de son mandat et, à cette fin, à chaque étape de son travail, a mené d'amples consultations avec les États Parties, le Président et les vice-présidents de l'Assemblée, la Cour (en particulier les points de contact de l'institution), ainsi que la société civile et l'ensemble des parties prenantes. Les réunions du Mécanisme en tant que plateforme de discussion ont pu bénéficier de l'interprétation dans les langues de travail de la Cour, ce qui a grandement contribué à l'inclusion pour ses travaux. Le Mécanisme est reconnaissant au Greffier et à la Section des services linguistiques de leur assistance en la matière, fort appréciée.

III. Prochaines étapes

17. Le Mécanisme entend poursuivre ses travaux en 2022 dans la lignée du Plan d'action global et du mandat que lui a confié l'Assemblée. Conformément audit Plan, le Mécanisme continuera de fonctionner comme une plateforme de discussion pour l'évaluation des recommandations qui lui ont été attribuées pour 2022. À cet égard, le Mécanisme prend note, en particulier, de la poursuite de l'évaluation des recommandations sur la gouvernance unifiée ; l'évaluation des recommandations sur la participation des victimes ; sur la question de la durée de service maximale et de l'évaluation des recommandations relatives aux relations avec la société civile et les médias. Des détails seront communiqués sur le plan de travail au début de l'année 2022.

18. Le Mécanisme, conformément à son mandat, continuera de surveiller les avancées globales du processus d'examen en considérant les évaluations et les actions à venir et, le cas échéant, leur mise en œuvre. Le Mécanisme propose de continuer de suivre la mise en œuvre via un calendrier qui sera élaboré pendant le processus d'évaluation. Le Mécanisme informera régulièrement les États Parties et toutes les parties prenantes de ses travaux, par ses exposés et ses rapports ainsi qu'au moyen de la Matrice.

19. Enfin, le cas échéant, le Mécanisme peut servir de plateforme pour les débats portant sur la mise en œuvre des recommandations évaluées positivement et/ou faciliter des tables rondes à ce sujet.

Remerciements

20. Les représentants des États Parties (coprésidents) du Mécanisme d'examen tiennent tout d'abord à exprimer leur profonde gratitude aux points de contact pour les pays, Mme Monica Mosammat Shahanara, Mme Nawrid Sharmin, et M. Nasir Uddin (Bangladesh), M. Jaime Moscoso et M. José Juan Hernández (Chili), ainsi que Mme Paulina Dudzik et M. Władysław Manteuffel, auquel a succédé Mme Katarzyna Padlo-Pekala (Pologne), pour leur soutien et leurs contributions précieuses aux travaux du Mécanisme.

21. Les membres du Mécanisme souhaiteraient également exprimer leur gratitude aux trois points de contact de la Cour, M. James Stewart, Procureur adjoint, M. Hiram Abtahi, Chef de Cabinet de la Présidence, et M. Osvaldo Zavala Giler, Assistant spécial principal

¹⁰ Ce mandat figurera dans la résolution sur l'Examen.

¹¹ Ce mandat figurera dans la résolution sur l'Examen.

auprès du Greffier, pour leur collaboration et leur esprit aigu d'engagement au service des travaux du Mécanisme. Les membres saluent leurs efforts en une période de transition qui représente un défi pour le Judiciaire et le Bureau du Procureur.

22. Le Mécanisme salue également le soutien et les conseils de la Présidente de l'Assemblée, Mme Silvia Fernández de Gurmendi, et les vice-présidents, Monsieur l'Ambassadeur Robert Rae (Canada) et Madame l'Ambassadrice Kateřina Sequešová (République tchèque). Le Mécanisme est extrêmement redevable au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, et en particulier à Mme Gaile Ramoutar, pour l'assistance efficace et pertinente dont le Mécanisme a bénéficié tout au long de ses travaux.

Annexes

Annexe I

Rapports des mandataires de l'Assemblée sur les questions pour lesquelles ils servent de plateforme de discussion

1) Rapports des mandataires de l'Assemblée

- a) Rapport du Bureau sur le Groupe d'étude sur la gouvernance (ICC-ASP/20/21) ;
- b) Rapport du Bureau sur la complémentarité (ICC-ASP/20/22) ;
- c) Rapport du Bureau relatif au défaut de coopération (ICC-ASP/20/23) ;
- d) Rapport du Bureau sur la coopération (ICC-ASP/20/26) ;
- e) Rapport du Bureau sur les arriérés des États Parties (ICC-ASP/20/27) ;
- f) Rapport du Bureau concernant la représentation géographique équitable et la parité hommes-femmes dans le recrutement du personnel de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/20/29) ;
- g) Rapport au Bureau sur la révision des modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges (ICC-ASP/20/30) ;
- h) Rapport du Bureau sur le calendrier des sessions de l'Assemblée (ICC-ASP/20/33) ;
- i) Rapport du Bureau sur l'aide judiciaire (ICC-ASP/20/39).

2) Compilation de rapports des mandataires de l'Assemblée sur les recommandations des experts indépendants (ICC-ASP/20/38) [NdT. Ils existent uniquement en anglais.]

- a) rapport au sujet de l'examen sur les travaux et le mandat opérationnel du Mécanisme de contrôle indépendant s'agissant des recommandations liées à l'Examen du Groupe des experts indépendants (*Report on the topic of Review of the work and operational mandate of the Independent Oversight Mechanism on the IER related recommendations*), en date du 29 octobre 2021 ;
- b) rapport sur la facilitation du budget sur les recommandations liées à l'Examen du Groupe des experts indépendants (*Report of the budget facilitation on IER related recommendations*), en date du 1^{er} novembre 2021 ;
- c) rapport au sujet de la complémentarité sur les recommandations liées à l'Examen du Groupe des experts indépendants (*Report on the topic of Complementarity on the IER related recommendations*), en date du 1^{er} novembre 2021 ;
- d) rapport du Mécanisme d'examen au titre de plateforme de discussion pour les recommandations liées à l'Examen du Groupe des experts indépendants (*Report of the Review Mechanism as the platform for discussion of IER recommendations*), en date du 1^{er} novembre 2021.

Annexe II

Matrice

**Progrès accomplis en matière d'évaluation au sujet des recommandations
du Groupe d'experts indépendants**

Soumis conformément au paragraphe 9 de la résolution ICC-ASP/19/Res.7

Recom- mandation	Résultats de l'évaluation (et date)	Date de mise en œuvre	Commentaires
R14	Positive	Immédiatement	Mise en œuvre en cours.
R15	Positive	Immédiatement	Mise en œuvre en cours.
R16	Positive	Début 2022	
R17	Positive	Mise en œuvre en 2020	
R18	Positive	Fin 2021	
R19	Positive	1 ^{er} trimestre 2022	
R20	Positive	Mise en œuvre en 2020	Mise en œuvre déjà accomplie.
R35			
R48	Négative		Rétablissement de la structure des deux procureurs adjoints, mais les conséquences financières sont débattues dans les discussions budgétaires.
R55	Positive	2022	Résultat final dépendant des discussions budgétaires.
R65	Positive	2022	
R67	Positive	2022	
R68	Positive	2022	
R71	Positive	2022	Le Procureur peut déterminer des priorités après l'approbation du budget.
R76	Partiellement en attente	2022 (mise en œuvre partielle)	Décision de renforcer la participation des États Parties dans le cadre législatif existant ; en attente, considérations supplémentaires liées aux débats sur le modèle de gouvernance.
R77	En attente		En relation avec les débats sur le modèle de gouvernance.
R87	Positive	Immédiatement	Engagement en cours.
R88	Positive	Immédiatement	Engagement en cours.
R91	Positive	Immédiatement	La Cour met déjà en œuvre la recommandation.
R93	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre par la Cour.
R110	Négative		Retour donné par le dispositif de transparence financière des Nations Unies : le dispositif n'est pas adapté aux juges. Possibilité : que les candidats fassent des déclarations au MCI au moment de leur élection. Consulter la (nouvelle) Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge.
R115	En attente		La Cour continue d'en envisager les implications. Diverses voies pourraient être explorées afin de capturer l'esprit de cette recommandation pour certaines catégories de non-fonctionnaires.
R116	En attente		À lire en conjonction avec R117.
R117	En attente	2022	La Cour explorera la possibilité du juge de première instance dans la ligne de R117. Il a néanmoins été souligné que les coûts en seraient supérieurs à ceux du traitement des contentieux par les fonctionnaires volontaires.

R118	Positive	2022	Une proposition a été formulée dans le projet de budget pour 2022 visant à disposer de ressources pour s'attacher les services d'un médiateur sur six mois. Si l'institution recourt aux Tribunaux administratifs des Nations Unies (TANU), elle devrait utiliser les services du Bureau (UMOMS).
R119	En attente		En lien avec R117. Dans la pratique générale, le médiateur va de pair avec la médiation.
R120	En attente		L'évaluation des avantages et inconvénients du passage du TAOIT au TANU, qui est en cours, fera partie de l'étude préparée par la Cour. Le Conseil du syndicat du personnel préfère continuer avec le TAOIT.
R121	En attente		
R129	Positive	Immédiatement	Engagement en cours.
R130	Positive	Immédiatement	Engagement en cours.
R139	En attente		
R140	En attente		Les États Parties ont largement manifesté leur soutien à une poursuite de l'examen des questions de liquidités et d'arriérés au titre de priorité stratégique pour le futur de la Cour.
R141	En attente		
R142	Positive	Début 2022	La Cour fournira ces organigrammes aux États Parties début 2022, avec le budget approuvé pour 2022.
R146	Positive	2022	
R148	En attente		
R149	Négative		La Cour n'est pas en mesure de l'appuyer, ayant déjà un canal de communication avec les Nations Unies, à savoir le Bureau de liaison de New York. La Cour est d'accord avec l'idée générale, mais la recommandation n'est pas applicable en tant que telle vu des préoccupations quant à l'indépendance du Bureau du Procureur, la neutralité du Greffe ou les obligations de confidentialité.
R151			
R152	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre par la Cour.
R153	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R163	1 ^{ère} partie - positive 2 nd e partie – « un plan de sensibilisation [...] pour chaque pays faisant l'objet d'une situation »	2 nd semestre 2022	
R169	Positive	1 ^{er} semestre 2022	ME pense que la mise en œuvre devrait se faire sous les auspices du Bureau.
R171	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre par la Cour.
R172	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre par la Cour.
R174	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre par la Cour.
R178	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre par la Cour.
R179	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre par la Cour.
R180	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R181	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.

R182	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R183	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R184	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R185	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R186	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R187	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R188	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R189	Positive	Immédiatement	La Cour fait état d'une mise en œuvre de fait.
R190	Positive	2022	La mise en œuvre peut être complexe. Les juges veulent avoir voix au chapitre quant à la composition de l'équipe dédiée.
R191	Positive	Immédiatement	
R192	Positive	Immédiatement	Cette recommandation est déjà mise en œuvre dans le Guide pratique de procédure pour les chambres.
R193	Positive	Immédiatement	Les juges s'efforceront toujours de suivre le Guide pratique de procédure pour les chambres.
R199	Positive	Immédiatement	Comme indiqué dans le communiqué de presse de la Cour, les juges ont convenu de mesures concrètes afin de mettre en œuvre cette recommandation lors de leur retraite en novembre 2021.
R204	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R206	Positive	2022	Le Groupe d'étude sur la gouvernance propose des perspectives pour 2022.
R213	En attente		Les juges discuteront de cette recommandation lors de la retraite en novembre 2021.
R214	En attente		
R215	En attente		
R219	Positive	Immédiatement	La Présidence de la Cour ne voit pas le rôle qu'elle pourrait tenir, les choses devraient être laissées entre les mains des juges des chambres.
R220	Positive	Immédiatement	Cette recommandation a été mise en œuvre avec l'adoption en 2019 des directives internes sur la rédaction des jugements et directives sur la structure des jugements (<i>Internal Guidelines on Judgment Drafting and Guidelines on judgment structure</i>).
R221	Positive	2022	Modalités supplémentaires débattues durant la retraite des juges en novembre 2021.
R225	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R226	En attente		
R227	En attente		Évaluation commencée mais résultat reporté au 1 ^{er} semestre 2022 pour permettre au Bureau du Procureur d'apporter sa contribution.
R228	En attente		Déjà mise en œuvre.
R232	En attente		
R233	En attente		
R234	En attente		
R235	En attente		
R237	En attente		
R238	En attente		Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022.
R239	Positive	Immédiate	Déjà mise en œuvre.
R240	En attente		Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022 pour permettre au Bureau du Procureur d'apporter sa contribution.
R241	En attente		Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022 pour permettre au Bureau du Procureur d'apporter sa contribution.
R242	En attente		Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022 pour permettre au Bureau du Procureur d'apporter sa contribution.

R269	En attente		Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022 pour permettre au Bureau du Procureur d'apporter sa contribution.
R270	En attente		Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022 pour permettre au Bureau du Procureur d'apporter sa contribution.
R271	En attente		Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022 pour permettre au Bureau du Procureur d'apporter sa contribution.
R272	Positive	Immédiate	Le Bureau du Procureur souligne qu'il reste flexible dans son approche car il est d'avis que tous les partenariats n'ont pas besoin d'être traduits en accords et arrangements.
R273	Positive	Immédiate	Évaluation positive pour la mise en œuvre mais dans le cadre de certaines contraintes pratiques. Le Bureau du Procureur continue d'explorer et de promouvoir les procédures et pratiques standard, lorsque cela est possible.
R274	Positive	Immédiate	Évaluation positive pour la mise en œuvre mais dans le cadre de certaines contraintes pratiques. Le Bureau du Procureur a rencontré certaines difficultés en raison des exigences juridiques et législations différentes dans les différents États Parties et a ajouté qu'il était difficile d'adopter une approche unique.
R275	Positive	Immédiate	Engagement en cours.
R276	Positive	Immédiate	Déjà partiellement mise en œuvre.
R277	Positive	2022	Le Bureau du Procureur note que sa mise en œuvre nécessite du temps et des ressources.
R278	Positive	Immédiate	L'étendue de la mise en œuvre peut être limitée par les restrictions statutaires existantes.
R279	Positive	Immédiate	Déjà pratiquée par le Bureau du Procureur.
R281	Positive	Immédiate	Déjà mise en œuvre par le Bureau du Procureur.
R284			Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022.
R285	Positive	Immédiate	Le Bureau du Procureur s'efforce d'accroître les relations entre l'équipe chargée de la localisation des suspects en fuite (SALTT pour « Suspects-At-Large Tracking Team ») et les agences nationales d'application de la loi.
R292			Évaluation repoussée au 1 ^{er} semestre 2022.
R305	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R306	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R307	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R308	En attente		La Cour est préoccupée par les conséquences budgétaires.
R309	Positive	Immédiatement	Déjà en pratique.
R310	Positive	Immédiatement	Mise en œuvre via le test multidimensionnel d'une possibilité raisonnable de condamnation.
R311	Positive	Immédiatement	Déjà fait incidemment mais sera fait d'une manière plus structurée.
R312	Positive	Immédiatement	Déjà fait incidemment mais sera fait d'une manière plus structurée.
R313	Positive	Immédiatement	Serait institutionnalisée, notamment via les KPI (« Key Performance Indicators », indicateurs clés de performance).
R314	Positive	Immédiatement	Serait institutionnalisée, notamment via les KPI.
R315	Positive	Immédiatement	Serait institutionnalisée, notamment via les KPI.
R316	Positive	Immédiatement	Serait institutionnalisée, notamment via les KPI.
R317	Positive	Immédiatement	Serait institutionnalisée, notamment via les KPI.
R318	Positive	Immédiatement	Serait institutionnalisée, notamment via les KPI.
R319	Positive	Immédiatement	Serait institutionnalisée, notamment via les KPI.
R320	Positive	Immédiatement	
R321	Négative		La Cour préfère garder les règles actuelles en matière de composition du Comité consultatif chargé de la révision des textes.

R322	En attente		
R323	En attente		
R324	En attente		
R325	En attente		
R326	En attente		
R327	En attente		
R328	Positive	À déterminer	Évaluation positive, avec la modification apportée par le projet convenu de résolution sur l'aide judiciaire demandant à la Cour de réviser le système d'aide judiciaire (voir paragraphe 1 du dispositif de résolution).
R329	Positive	1 ^{er} semestre 2022	La Cour continuera d'étudier les modalités adéquates.
R331	Positive	1 ^{er} semestre 2022	Les modalités de mise en œuvre sont envisagées par la Cour.
R332	Positive	Immédiatement	
R333	Positive	Immédiatement	Sera inclus dans la réforme de la politique d'aide judiciaire.
R334	Positive	Immédiatement	Sera inclus dans la réforme de la politique d'aide judiciaire.
R335	Partiellement positive		Voir les commentaires de la Cour sur R115.
R350	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R352	En attente	1 ^{er} semestre 2022	
R353	Positive	1 ^{er} semestre 2022	Le Fonds au profit des victimes est d'accord avec la recommandation.
R354	Positive	1 ^{er} semestre 2022	
R355	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R356	Positive	Immédiatement	Déjà mise en œuvre.
R357	Positive	Immédiatement	En cours de mise en œuvre.
R358	En attente	1 ^{er} semestre 2022	Liée à l'évaluation de R354.
R361	Positive	Immédiatement	Engagement en cours.
R362	Positive	Immédiatement	Engagement en cours.
R371	En attente		À conclure en 2022.
R372	En attente		À conclure en 2022.
R373	En attente		À conclure en 2022.
R374	En attente		À conclure en 2022.
R375	En attente		À conclure en 2022.
R376	En attente		À conclure au 1 ^{er} semestre 2022.
R377	En attente		À conclure au 1 ^{er} semestre 2022.
R378	En attente		À conclure en 2022.
R379	En attente		À conclure en 2022.
R380	En attente		À conclure en 2022.
R381	Positive	2022	Modalités de mise en œuvre discutées plus avant par le Groupe d'étude sur la gouvernance.
R382	Positive	2022	Modalités de mise en œuvre discutées plus avant par le Groupe d'étude sur la gouvernance.
R383	Positive	2022	Modalités de mise en œuvre discutées plus avant par le Groupe d'étude sur la gouvernance.
R384	Positive	2022	Modalités de mise en œuvre discutées plus avant par le Groupe d'étude sur la gouvernance.